



## **MANUEL DES POLITIQUES ET PROCÉDURES POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

**PAGE 1 SUR 3**

Spraying Systems Co. considère que tous les administrateurs, directeurs, employés, sous-traitants, agents et tierces parties travaillant en son nom doivent remplir leurs obligations quotidiennes sans conflits d'intérêts cachés susceptibles de compromettre les intérêts commerciaux de Spraying Systems Co.

Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque les intérêts financiers ou personnels d'un employé interfèrent potentiellement ou réellement, ou même semblent interférer, avec le jugement professionnel de l'employé.

### **DÉFINITIONS**

Les définitions suivantes s'appliquent à la présente politique :

Le terme « Conflit d'intérêts » désigne toute circonstance, potentielle, avérée ou perçue, qui pourrait amener un employé à placer ses intérêts financiers ou personnels au-dessus des intérêts de la Société ; à être partial dans ses jugements, décisions et actions professionnels ; ou qui pourrait mettre en doute le fait qu'une décision ait été prise uniquement dans l'intérêt de la Société.

Le terme « Employé » désigne tout dirigeant, administrateur, employé, agent ou sous-traitant tiers agissant pour le compte de la Société.

Le terme « Intérêt financier substantiel » signifie tout intérêt financier d'un employé qui pourrait influencer, ou être raisonnablement considéré par d'autres comme influençant, le jugement ou l'action de l'employé dans la conduite des affaires de la Société. Ce terme inclut expressément la possession ou la possibilité de posséder plus de trois pour cent (3 %) de toute société qui fait des affaires avec Spraying Systems Co. ou tout prêt accordé par ou à une telle société.

Aucun dirigeant de la Société ne doit occuper une position (par exemple, un emploi, une fonction au Conseil d'administration, ou un travail en tant que consultant ou conseiller) ou avoir un intérêt financier substantiel dans une autre entreprise commerciale, qu'un conflit d'intérêts possible puisse résulter ou non de cette position ou de cet intérêt, sans l'approbation du Président exécutif et du responsable de la conformité.

Aucun autre employé ne doit occuper une position (par exemple, un emploi, une fonction au Conseil d'administration, ou un travail en tant que consultant ou conseiller) ou avoir un intérêt financier substantiel dans une autre entreprise commerciale qui constitue un partenaire commercial ou un concurrent présent ou potentiel de Spraying Systems Co. sans l'approbation du bureau du responsable de la conformité.

Les employés (autres que les dirigeants) doivent faire connaître toute position extérieure ou tout intérêt financier substantiel violant ou susceptible de violer cette interdiction en transmettant un formulaire de déclaration de conflit d'intérêts au responsable de la conformité.



## **MANUEL DES POLITIQUES ET PROCÉDURES POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

**PAGE 2 SUR 3**

### **Situations de conflit d'intérêts**

Un conflit d'intérêts peut survenir dans les situations suivantes : transactions entre Spraying Systems Co. et des personnes, entreprises ou organisations commerciales ; relations personnelles ; opportunité de gain ou d'avantage personnel qui présente un intérêt pour la Société ; gain ou avantage financier personnel résultant d'informations privilégiées relatives aux activités de la Société.

### **Obligations**

L'employé doit déclarer la transaction au PDG ou au Directeur des Ressources humaines immédiatement après avoir identifié le conflit potentiel. Le PDG et le Directeur des Ressources humaines doivent ensuite donner leur approbation écrite pour que la transaction puisse se poursuivre.

Exemples :

Avantages financiers personnels : Les employés sont tenus de déclarer tout intérêt financier substantiel ou toute fonction, telle que celle de directeur, d'administrateur, d'employé ou de consultant, que l'employé ou un associé (par exemple, son conjoint ou un parent) possède dans une entreprise qui entretient des relations commerciales avec Spraying Systems Co.

Avantages pour les membres de la famille : Chaque fois qu'un employé est impliqué dans une transaction commerciale de Spraying Systems Co. qui pourrait donner lieu à un avantage pour un parent de l'employé.

Relations personnelles : Les employés doivent s'abstenir de prendre des décisions dans lesquelles une de leurs relations personnelles pourrait les amener à agir avec partialité ou contre les intérêts de Spraying Systems Co.

Opportunités commerciales : Chaque employé doit s'abstenir de chercher à tirer profit d'une opportunité commerciale de la Société ou de permettre à une autre personne de tirer profit de cette opportunité lorsqu'il sait, ou doit raisonnablement savoir, que cette opportunité peut être intéressante pour Spraying Systems Co.

Information privilégiée : Une information privilégiée désigne toute information obtenue par un employé dans le cadre de son emploi au sein de la Société et qui n'est pas accessible au public (par exemple, des données de vente internes ou des informations techniques exclusives). Chaque employé doit s'abstenir d'utiliser des informations privilégiées pour son bénéfice personnel ou d'une manière qui pourrait causer, ou sembler causer, un préjudice à la Société. Chaque employé doit également s'abstenir de transmettre toute information privilégiée à toute personne autre que dans le cadre de ses responsabilités officielles au sein de la Société.



---

**MANUEL DES POLITIQUES ET PROCÉDURES**  
**POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

**PAGE 3 SUR 3**

Gratifications : Chaque employé et ses associés doivent s'abstenir d'accepter des paiements, des cadeaux, des divertissements ou d'autres faveurs qui vont au-delà de la courtoisie commune généralement associée à la pratique des affaires, et qui pourraient laisser penser qu'ils se trouvent obligés envers un tiers traitant ou souhaitant traiter avec la Société. En général, la présente politique permet aux employés de Spraying Systems Co. d'accepter des cadeaux, des voyages et des divertissements peu coûteux et raisonnables de la part de partenaires commerciaux (par exemple, des cadeaux d'une valeur inférieure à 250 \$ avec l'approbation du responsable). Toutefois, il leur est strictement interdit d'accepter des espèces ou des équivalents d'espèces et de solliciter des gratifications en échange de la direction ou de l'orientation d'affaires vers une autre entreprise.

**Représailles**

Spraying Systems Co. interdit les représailles contre les employés qui signalent de bonne foi une violation présumée ou qui participent à une enquête. Toute suspicion de représailles doit être signalée immédiatement au service Ressources Humaines.

Toute personne, quel que soit son poste ou son titre, qui, selon la Société, a exercé des représailles dans le cadre d'un signalement de violations de la politique, fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Tout signalement de violation sera traité comme ayant été fait de bonne foi tout au long de la procédure d'enquête. Si la procédure d'enquête détermine qu'un signalement a été fait de mauvaise foi, son auteur peut faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et peut être tenu responsable des coûts encourus par la Société pour mener à bien l'enquête.